
Pôle Fonctionnels - Service Ressources Humaines

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux
pour l'accès au grade de rédacteur principal de 2ème classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30/07/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MATERINSKY Nathalie	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	1	Examen professionnel

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

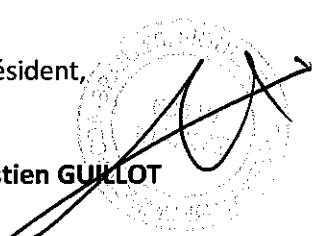
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT



Pôle Fonctionnel - Services techniques

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux
pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial principal**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
<i>M. FOURNIER Cyril</i>	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

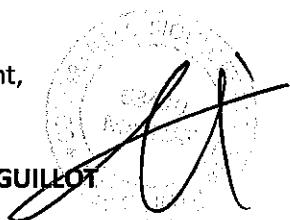
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, 10 Mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien GUILLOT". It is written over a circular official seal or stamp that is partially visible behind it. The seal contains some text and a small emblem.

Pôle Fonctionnel – Secrétariat-Accueil

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème}
classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DEDENIS Vanessa	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	Examen professionnel

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

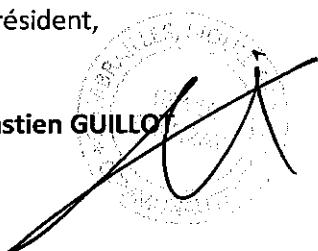
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 Mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT



Pôle Enfance Jeunesse – Service ALSH

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
pour l'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème}
classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CARDOSO Marine	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	ancienneté

Total promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

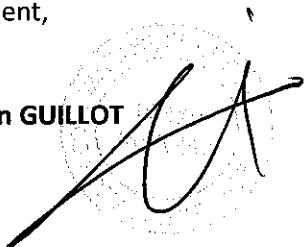
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 Mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT



Pôle Culture – Service Réseau de lecture publique

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des adjoints territoriaux du patrimoine
pour l'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème}
classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme GRAND Laurette	adjoint territorial du patrimoine	adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	ancienneté

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

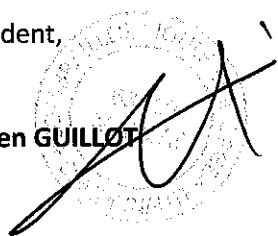
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien GUILLOT". It is written over a faint, stylized watermark or background graphic that looks like a map or a network of lines.

Pôle Restauration collective

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint territorial technique principal de 2^{ème} classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Monsieur PHILIPPE Julien	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	3	Examen professionnel

Total promouvables :

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

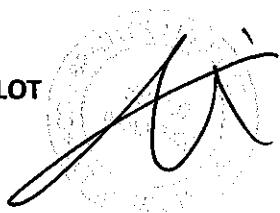
Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien Guillot". The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'G' at the beginning.

Pôle Restauration collective

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE - ANNEE 2025

**Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint territorial technique principal de 1^{ère} classe**

Le Président de Combrailles, Sioule et Morge,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°D2018-02-18 en date du 22/02/2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n°ARH2021415 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 24/09/2021,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DUMAS Maryse	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	ancienneté
Mme JEANTON Marie Pierre	adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	ancienneté

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0
Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Manzat, le 10 mars 2025

Le Président,

Sébastien GUILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien GUILLOT", is written over a faint, circular official seal or stamp.